



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

Pour Publication Immédiate

L' UEAPME fait bon accueil au soutien de la Commission Européenne aux systèmes d'imposition selon le domicile et à l'expérience de réduction des taux de TVA

Bruxelles, le 18 décembre 2003. L' UEAPME, l' association européenne des employeurs PME fait bon accueil au soutien de la Commission dans la mise en œuvre de projets pilotes relatifs aux systèmes d'imposition selon le domicile en faveur des PME impliquées dans des activités transfrontalières. « Grâce au soutien de la Commission Européenne, le système d'imposition selon le domicile peut devenir une réalité pour les PME en Europe. Une fois le système en place, il aidera à diminuer de manière significative les obstacles rencontrés par les PME dans les activités transfrontalières » a déclaré aujourd'hui **Paul Reckinger**, Président de l' UEAPME et propriétaire d'une entreprise de chauffage au Luxembourg.

La Commission Européenne a annoncé lors de la Conférence sur l'imposition des entreprises qui a eu lieu au début de ce mois qu'elle présenterait des lignes directrices ou des recommandations en faveur d'un tel projet au début de l'année prochaine. Ces lignes directrices aideront les Etats Membres à développer le projet et garantiront que des critères minimum en vue de tels accords existent. Ceci est nécessaire afin que les accords soient comparables puisqu'ils seront établis sur une base bi ou multilatérale entre les Etats Membres

Le système d'imposition selon le domicile signifie qu'une PME soit en mesure de calculer l'imposition de l'entreprise pour ses établissements à l'étranger selon les règles de l'Etat d'origine comme base d'imposition consolidée. Cette base d'imposition consolidée sera répartie entre les Etats impliqués selon des règles fixes et ensuite taxée selon le taux d'imposition des différents Etats. La mise en œuvre de ce modèle permettra aux PME de réduire de manière drastique leurs coûts de mise en conformité fiscale pour l'imposition des entreprises, lesquels représentent un des obstacles majeures pour les PME menant des activités transfrontalières au sein du Marché Intérieur.

L' UEAPME et ses Organisations Membres soutiennent ce développement et sont prêtes à collaborer avec les Etats Membres dans la conception de tels projets pilotes.

Enfin, l'association des PME s'est dite soulagée de ce que la Commission ait finalement décidé de suivre les exigences formulées par l' ECOFIN, l' UEAPME et le Parlement Européen en ce qui concerne la prolongation de l'expérience des taux réduits de TVA pour les secteurs à haute intensité de main d' oeuvre. La proposition de la Commission aidera l' UE à relancer son économie en préservant les emplois gérés par cette mesure et en créant de nouveaux emplois.

***** Fin *****

Remarque pour les éditeurs: Pour des informations complémentaires veuillez contacter Gerhard Huemer au tel +32 2 285 0719

Raphael Anspach, Press officer
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861
Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com/pressroom